

La France est-elle vraiment victime du capitalisme triomphant ?

Le débat suscité par le référendum français sur le projet de traité constitutionnel européen a été plus animé que ceux auxquels ont donné lieu les précédentes consultations démocratiques en France. Il a en effet mis à jour de profonds clivages entre les partisans et les adversaires du traité, au point que des représentants des mêmes partis politiques se sont mutuellement accusés de passer à l'ennemi. Cependant, dans ce concert de voix discordantes, un avis consensuel a été affirmé plus explicitement que jamais. Il s'agit bien sûr du consensus politique anti-libéral. Les partisans de chaque camp ont "vendu" leurs positions comme la meilleure protection qui soit contre les dégâts engendrés par le capitalisme libéral et contre une possible fuite en avant de l'Europe vers toujours plus de libéralisme.

Ceci présuppose l'opinion extrêmement répandue selon laquelle le capitalisme est triomphant en France. Comment pourrait-on sinon lui faire porter la responsabilité du chômage, de la pauvreté, de l'insécurité et de la plupart des difficultés éprouvées par les français ? Mais avons-nous vraiment vécu un tel triomphe ces dernières années ? L'Etat intervient-il si peu dans l'économie française aujourd'hui ? Ce sont ces questions auxquelles cette note tentera de répondre. En mettant en évidence la place considérable de l'Etat dans la société française, nous montrerons que nous sommes loin de vivre dans le "capitalisme triomphant". Nous aurons alors prouvé qu'il est impossible de faire son procès en se contentant d'énumérer les tragédies frappant nos concitoyens, puisqu'elles pourraient tout aussi bien être dues au caractère fondamentalement interventionniste de la politique économique.

Dépenses publiques et prélèvements obligatoires. L'expansion de l'Etat du début du XXème siècle à nos jours

Un indicateur du degré d'interventionnisme dans l'économie est le ratio rapportant la totalité des dépenses publiques au produit intérieur brut. Compte tenu de la nature de l'Etat, du fait que cette organisation obtient ses revenus essentiellement par la taxation, il est normal de se concentrer d'abord sur ses comptes. Et s'il est vrai que l'emprunt public finançant une partie des dépenses n'est pas en



soi une taxe, il n'en reste pas moins que le contribuable doit payer le remboursement du prêt, un jour ou l'autre. Ainsi, le ratio rapportant les dépenses publiques au PIB est plus significatif que celui rapportant les prélèvements obligatoires au PIB, parce qu'il tient compte des sommes provenant de l'emprunt.

“D'après les statistiques les plus récentes de l'INSEE, le ratio des dépenses publiques rapportées au P.I.B. était de 53,5% en 2004. Le contribuable aurait ainsi dû se consacrer entièrement à l'Etat du 1er janvier au 15 juillet inclus.”

Le graphique n°1 montre qu'au début du vingtième siècle, les dépenses publiques ne représentaient qu'un peu plus de 10% du P.I.B. français. Au cours du siècle, l'expansion relative de l'Etat a continuellement progressé. C'est dans les années 80, généralement considérées comme une période de remise en question de l'interventionnisme, que la barre symbolique des 50% a été franchie. Si cette croissance a marqué le pas dans les années 90, le ratio n'a néanmoins jamais significativement diminué.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? D'après les statistiques les plus récentes de l'INSEE, le ratio des dépenses publiques rapportées au P.I.B. était de 53,5% en 2004¹. L'association Contribuables associés a une manière élégante de présenter cela: le contribuable aurait été "libéré" le 16 juillet. L'idée est de transposer en

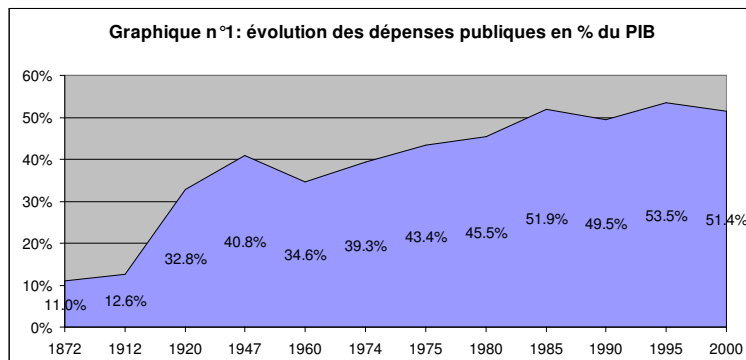
¹ En base 2000.

nombre de jours dans l'année le poids relatif du budget de l'État. Ainsi, les Français auraient travaillé en moyenne 67 jours pour l'État central, principalement grâce à la TVA, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés, 37 jours pour les collectivités locales, principalement grâce à la taxe professionnelle et la taxe d'habitation, 80 jours pour la sécurité sociale, 4 jours pour l'Europe et 9 jours pour rembourser la dette publique. Le contribuable aurait ainsi dû se consacrer entièrement à l'État du 1er janvier au 15 juillet inclus.

A ce stade, il devrait être clair que le discours convenu sur le "capitalisme triomphant", le virage libéral que les politiques économiques auraient connu depuis vingt ans ou plus, ne décrit pas la réalité. S'il était correct, nous aurions dû assister à un recul de l'État, se manifestant par une baisse de la part des dépenses publiques dans le produit intérieur brut. Le raccourci habituel consistant à imputer à ce "triomphe" la cause de la montée du chômage, de la pauvreté, etc., ne tient pas, ne serait-ce que pour cette raison. Si l'erreur persiste, c'est que le lien entre le poids relatif des finances publiques et le caractère plus ou moins libéral d'une société est mal identifié. Pourquoi ne peut-on pas parler de "capitalisme triomphant" quand les dépenses publiques représentent plus de la moitié du PIB?

Derrière les grands agrégats statistiques, il y a des hommes et leurs actes. Il est vrai que tous les citoyens français se voient en principe reconnaître le même droit de disposer d'eux-mêmes et des produits de leur travail. Cependant, en parfait contraste avec ce qu'on entend normalement par "capitalisme", il n'est pas question de laisser à ces citoyens l'intégralité des revenus qu'ils pourraient en tirer. Par le truchement des budgets publics, on décide à leur place où ils doivent dépenser leur argent, puisque les sommes prélevées par l'impôt ne peuvent plus être dépensées à leur gré. Qu'il le

veuille ou non, le citoyen-contribuable doit payer pour ce que d'autres choisissent pour lui, y compris pour les revenus de ceux qui lui rendent ce "service". Par exemple, au lieu d'investir dans l'éducation de ses enfants, le citoyen anonyme de la masse statistique devra financer le fonctionnement d'un opéra dont il n'a que faire, l'ouvrier peu qualifié devra financer les études de ceux qui peuvent se permettre d'aller à l'université sans travailler, etc.



Sources : Christine André et Robert Delorme, "Le Budget de l'État", in Cahiers français no 261 (mai-juin 1993) pour les données historiques, OCDE à partir de 1960. Les chiffres retenus par l'INSEE dans le cadre de la nouvelle comptabilité nationale issue du SEC 1995 sont légèrement plus élevés (par exemple 52,8 % au lieu de 51,4 % pour l'an 2000).

Plus la part des dépenses publiques dans le PIB est élevée, moins les gens disposent de leurs revenus. Plus elle est élevée, plus la direction de la production et de la consommation est déterminée par le gouvernement, autrement dit, plus les valeurs déterminant les choix de vie de chacun sont ignorées au profit de celles qui sont jugées prioritaires par les individus aux commandes des budgets publics. A la limite, si le ratio était de 100%, cela signifierait qu'il n'existerait aucun autre choix dans la vie que ceux déterminés pour tous au sein de l'État. Et toute augmentation de la part des dépenses publiques est un pas dans cette direction. De ce point de vue, on peut dire que le vingtième siècle a été

“Il devrait être clair que le discours convenu sur le "capitalisme triomphant" ne décrit pas la réalité. S'il était correct, nous aurions dû assister à un recul de l'État, se manifestant par une baisse de la part des dépenses publiques dans le produit intérieur brut.”

marqué par un spectaculaire recul du capitalisme. Il doit donc être clair, dans la mesure où on n'a pas vu diminuer la part considérable des dépenses publiques dans le PIB ces dernières années, que l'avènement dénoncé de la société libérale n'a pas eu lieu. Ce mythe du capitalisme triomphant pourrait-il servir de garde-fou idéologique contre une remise en cause de l'économie administrée, dont l'existence est bien réelle?

L'inflation législative et réglementaire

"Nul n'est censé ignorer la loi" dit l'adage. Bien entendu, la connaissance de la loi n'est pas automatique. Elle doit être acquise. Lorsque la loi est faite de principes généraux, applicables à chaque personne indépendamment de sa situation particulière, telle que la règle selon laquelle "chacun dispose des fruits de son travail", la loi est relativement simple, intelligible, et aisément connue de tous. Cependant, la législation et la réglementation française sont loin de se conformer à un tel canon. Aujourd'hui, personne n'espère d'un juriste une expertise sur "la loi" en général, mais sur un domaine particulier comme le droit de la famille, le droit des affaires, etc. Cet état de fait est révélateur. La loi est de plus en plus insaisissable. Si elle est souvent un casse-tête pour un juriste, comment le citoyen ordinaire pourrait-il ne pas l'ignorer?

Dans son rapport de 1991 sur la "sécurité juridique", le Conseil d'État recensait l'existence de 7500 lois et 100.000 décrets. Il y aurait aujourd'hui environ 8000 lois et 400.000 décrets en vigueur, selon le rapport 266 de la commission des lois dirigé par Bernard Saugey. Le graphique n°2 donne une idée de la production législative et réglementaire annuelle depuis vingt ans. Il indique le nombre de pages que les nouvelles lois, ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires, décisions, instructions et avis, occupent dans le Journal Officiel chaque année. Le verdict est sans appel. La production législative et réglementaire est en constante augmentation, de 15.720 pages en 1985 à 22.800 en 2004. Tout ceci signifie que le citoyen peut facilement être hors la loi, en toute bonne foi. C'est "l'insécurité juridique".

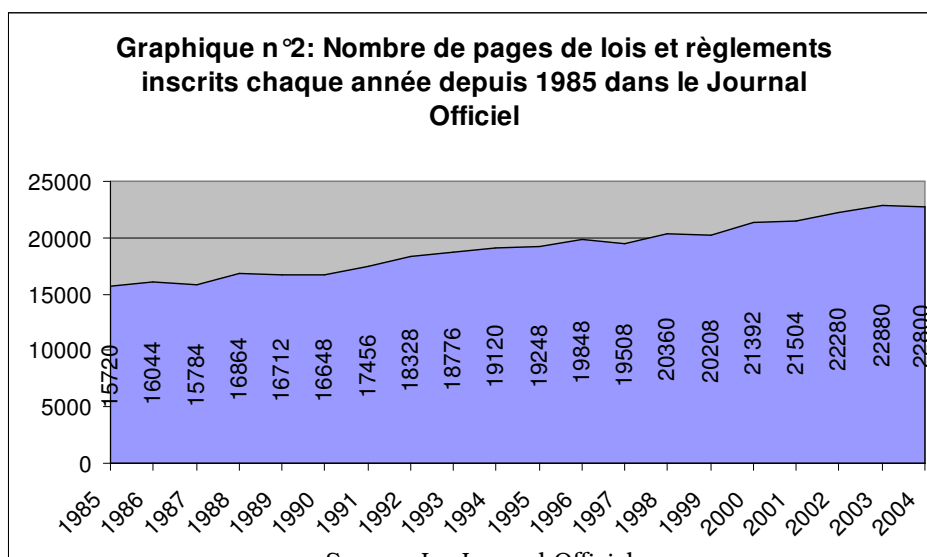
La complexité de la législation reflète son abandon des règles générales et universellement applicables. De la naissance à la mort, chaque

choix doit se conformer à un contexte légal et réglementaire particulier. La réglementation peut concerner la composition précise des aliments pour nourrissons (arrêté du 5/6/2003, page 11420 du J.O.) comme les produits à employer ou non pour conserver les corps des défunts (arrêté du 10/12/2004, p. 22016), les tarifs des taxis (arrêté du 16/12/2004, p.21828) comme les

"Dans son rapport de 1991 sur la "sécurité juridique", le Conseil d'État recensait l'existence de 7500 lois et 100.000 décrets. Il y aurait aujourd'hui environ 8000 lois et 400.000 décrets en vigueur."

conditions d'étiquetage des arbres de Noël (décret du 26/11/2003, p.20200). Le Journal Officiel est truffé de ce genre de textes restreignant le commerce libre entre adultes consentants. Si les règles peuvent en principe être différentes suivant les personnes et les activités, le potentiel de multiplication des textes n'est limité que par les innombrables particularités de ces personnes et activités. Ainsi, le contenu de la loi consiste de plus en plus en des normes détaillées propres à chaque circonstance et activité de la vie quotidienne.

Une fois encore, l'idée répandue selon laquelle nous vivons dans un pays démoli par des politiques libérales depuis au moins vingt ans, est réfutée par le simple constat de l'inflation législative et réglementaire. Si ce scénario de libéralisations à tout crin était vérifié, nous aurions dû observer une



franche à l'abrogation d'une multitude de textes. On ne peut donc pas attribuer aussi facilement au "capitalisme triomphant" la responsabilité de la paupérisation d'une frange importante de la population, pour la simple raison qu'il n'y a aucun signe de triomphe du capitalisme dans le productivisme légal et réglementaire de ces dernières décennies. Si on manque de le constater, c'est que la relation entre le caractère plus ou moins libéral d'une société et la frénésie ou la modération en matière de production législative et réglementaire est mal comprise.

Il est difficile d'imaginer qu'un tel "harcèlement textuel" pourrait avoir un impact nul ou négligeable sur le droit de chacun de disposer de lui-même et du produit de son travail, en principe reconnu. La reconnaissance effective d'un tel principe, constitutif de ce qu'on entend normalement par "capitalisme", ne requerrait qu'un faible nombre de textes l'explicitant. En parfait contraste avec ce qui prévaut dans la production législative et réglementaire actuelle, aucun texte particulier aux conditions d'entrée dans un secteur spécifique de l'industrie n'y aurait sa place, parce qu'il contredirait le principe général. En effet, la libre disposition de soi-même et des fruits de son travail implique la liberté de se lancer dans la production de son choix et d'échanger ses produits avec quiconque voudra bien le faire dans des termes convenus d'un commun accord. On est loin d'avoir affaire à un tel environnement légal en France aujourd'hui. Par le truchement du processus législatif et réglementaire, des individus sont empêchés d'entreprendre et de réaliser des échanges qu'ils considèrent comme mutuellement avantageux, sous prétexte qu'un partenaire potentiel n'aurait pas le diplôme requis ou que tel produit devrait répondre à tel standard avant d'être autorisé à la vente, etc.

"L'idée répandue selon laquelle nous vivons dans un pays démolé par des politiques libérales depuis au moins vingt ans, est réfutée par le simple constat de l'inflation législative et réglementaire. Si ce scénario de libéralisations à tout crin était vérifié, nous aurions dû observer une tendance franche à l'abrogation d'une multitude de textes."

La multiplicité des textes et leur caractère particulier institutionnalise un régime de privilèges, de cartels obligatoires, de contrôle des prix et de restrictions au commerce, qui est en parfaite opposition avec la liberté d'entreprendre et la liberté contractuelle caractérisant ce capitalisme prétendument triomphant. Plus cette production législative et réglementaire est importante, comme on l'a constaté ces dernières années, moins les gens disposent effectivement des fruits de leur travail et sont maîtres de leur destin. Alors, qu'est-ce qui a vraiment triomphé ces vingt dernières années? Ce n'est certainement pas le capitalisme. Si la pauvreté et le chômage augmentent, il faudra peut-être se décider à envisager que les libéralisations, largement imaginaires, n'en sont pas la cause.

Le président Giscard d'Estaing s'était hasardé à suggérer que l'année où les prélèvements obligatoires représenteraient 40% du P.I.B., on serait passé en régime socialiste. C'est en 1980, sous sa présidence, que ce seuil a été franchi. Son successeur, François Mitterrand, estimait que la limite à ne pas dépasser sous peine de faire régresser les libertés était de 45%, seuil qui sera franchi pour la première fois en 1984, sous sa présidence. Ces limites arbitraires n'ont pas d'importance, mais on peut quand même tirer quelques enseignements de ces "anecdotes" historiques. Il est aujourd'hui de bon ton de se rallier au slogan "un autre monde est possible". Invariablement, le présupposé est que le monde dans lequel nous vivons est l'incarnation de "l'horreur économique" du capitalisme libéral, responsable du chômage, de la pauvreté, du mauvais goût, de la pollution, et de tout ce qui est considéré comme désastreux par la majorité des gens. Il devrait être clair à l'issue de cette étude que ces ennemis du capitalisme ont au moins raison sur un point: il n'est pas le seul choix de société possible. Preuve en est que ce n'est pas le monde dans lequel nous vivons: une société dans laquelle les dépenses publiques représentent plus de 50% du P.I.B. et où aucun domaine de la vie n'échappe à une réglementation dirigiste n'est pas un modèle de capitalisme. Les problèmes de la société française ne peuvent donc pas lui être automatiquement imputés. Les politiques libérales n'ont pas échoué en France. Elles n'ont pas été essayées.



Institut Economique Molinari

rue Luxembourg, 23 bte 1
1000 Bruxelles
Belgique
Tél. +32 2 506 40 06
Fax +32 2 506 40 09
e-mail:
cecile@institutmolinari.org
www.institutmolinari.org

L'Institut Economique Molinari est un institut de recherche et d'éducation indépendant et sans but lucratif.

L'Institut s'est fixé comme mission de proposer des solutions alternatives et innovantes favorables à la croissance économique et à la prospérité de l'ensemble des individus composant la société.

Reproduction autorisée à condition de mentionner la source.

© Institut Economique Molinari

Printed in Belgium

Design by LEONard